

Première modification du
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de

BOURGHELLES

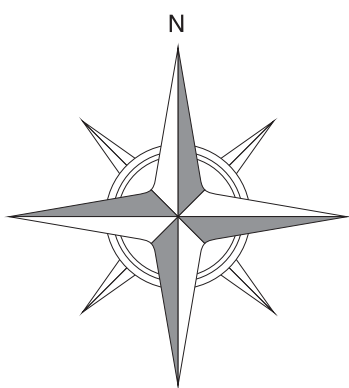
PLAN DE ZONAGE
planche n°1

Modification

échelle : 1/5000

Approuvé le :	Mis en révision le :	Arrêté le :	Approuvé le :	1ère révision simplifiée approuvée le :	1ère modification approuvée le :
28/02/96	13/12/02	15/07/05	22/06/06	05/09/07	05/09/07

voir planche n°2



EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE :

- N°1 pour la création de cheminement piétonnier
- N°2 pour l'aménagement d'un espace de détente
- N°3a pour l'extension de l'école
- N°3b pour la création d'un espace vert
- N°4 pour l'implantation d'un équipement sportif
- N°5 pour l'aménagement du sentier
- N°6 pour l'extension de la place

LÉGENDE

	Limite de zone
	Limite de secteur
	Chemin piétonnier à préserver
	Emplacement réservé
	Espace boisé classé
	Bâtiment repéré dans le cadre de l'article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme
Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme	
	patrimoine végétal à protéger
	patrimoine bâti